

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Mme Pascale ANDRE, Maire. Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de :

- Monsieur Jean Jacques STEPHAN, excusé, qui donne pouvoir à Caroll TRALBOUX.
- Monsieur Thierry BILCOT, excusé.

Monsieur Jo RAGUENES est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 12 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

DCM 2018-07-01 Modification du tableau des effectifs - évolution du temps de travail des agents école

Mme le Maire rappelle que compte-tenu de la suppression des TAP et du retour à 4j d'école, une mise à jour du tableau des emplois est nécessaire, en particulier pour les postes des agents écoles (ATSEM et technique)

- Suppression d'un poste d'ATSEM de 30h40 au 15/10/2018
- Suppression d'un poste d'ATSEM de 26h30 au 15/10/2018
- Suppression d'un poste d'agent technique polyvalent de 25h45 au 15/10/2018
- Suppression d'un poste d'agent technique polyvalent de 29h50 au 15/10/2018
- Suppression d'un poste d'agent technique polyvalent de 26h50 au 15/10/2018
- Suppression d'un poste d'agent technique polyvalent de 25h10 au 15/10/2018
- Création d'un poste d'ATSEM de 29h50 au 16/10/2018
- Création d'un poste d'ATSEM de 25h40 au 16/10/2018
- Création d'un poste d'agent technique polyvalent de 24h25 au 16/10/2018
- Création d'un poste d'agent technique polyvalent de 28h10 au 16/10/2018
- Création d'un poste d'agent technique polyvalent de 25h au 16/10/2018
- Création d'un poste d'agent technique polyvalent de 24h40 au 16/10/2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les modifications au tableau des effectifs et autorise Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2018-07-02 Avenant n°2 Lot n°1 FOREST - Marché de Rénovation de la Mairie

Dans le cadre de la rénovation de la mairie, il s'avère que des prestations supplémentaires sont nécessaires, liées à la démolition dans le bâtiment connexe.

- Des travaux en moins-value liés aux enduits, réparations et création d'ouvertures: -12 544,55€ HT
- Des travaux en plus-value liés à des travaux de déconstruction, études, élévation du rdc, enduits... : 17 646,44€ HT

Un devis modificatif de l'entreprise FOREST doit être validé:

1° Travaux modificatifs – Démolition partielle Bâtiment Connexe: 5 101,89€ HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire ou l'un des adjoints à signer l'avenant et tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2018-07-03 Avenant n°1 – Aire Multisport Tumulus

Dans le cadre des travaux pour l'aire multisport au Tumulus, une consultation auprès des Bâtiments de France était obligatoire.

Suite à ce retour des prescriptions sont émises afin de poursuivre les travaux.

La piste d'athlétisme est accordée sous condition d'un revêtement d'une teinte proche de celle de la pelouse afin de limiter l'effet d'artificialisation du site

Pour information, un avenant au devis initial de l'entreprise ACL Sport Nature est donc à valider par la commune de Plourin, maître d'ouvrage sur ce dossier dans le cadre du marché de travaux PRM17-01.

1°- remplissage total de la surface en enrobé, extérieur au terrain multisport – coloris vert: 2 532,00€ HT

Après avoir été informé, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la signature de cet avenant et tous les documents afférents à ce dossier, par la commune de Plourin, maître d'ouvrage.

DCM 2018-07-04 Procès-verbal transfert de compétence assainissement à la CCPI

Mme Pascale ANDRÉ, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 a posé comme principe (article L. 5211-18) que le transfert de compétences entraîne le transfert à l'EPCI des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

La mise à disposition constitue le régime de droit commun obligatoire applicable aux transferts des équipements dans le cadre de l'intercommunalité. Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire, qui sont un démembrement du droit de propriété.

La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. Il a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens concernés.

En date du 1^{er} janvier 2018, la compétence « assainissement collectif » a été transférée à la CCPI. Il convient donc de délibérer pour approuver ce PV fixant les modalités de transfert de cette compétence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire ou l'un des adjoints à signer le PV de transfert des biens mis à disposition de la CCPI dans le cadre du transfert des compétence « assainissement collectif » ainsi que tous documents relatifs à ce dossier

DCM 2018-07-05 Subvention versée au COS du Pays d'Iroise

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état des subventions versées chaque année au Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Iroise.

Il appartient à chaque commune de verser au C.O.S la subvention relative à la part patronale des chèques vacances attribués au personnel, augmentée des frais de gestion représentant 1 % du montant des chèques vacances.

Ainsi, pour cette année, le montant de la participation de la commune s'élève à 7059.66€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2018-07-06 Echange de parcelles

Suite à l'achat du terrain ayant permis l'aménagement du lotissement du Toulquer, la parcelle AD 137 destinée à la voirie du lotissement appartient toujours aux voisins. Afin de régulariser cette situation un échange avec la parcelle AD 143, propriété communale est envisagée.

Echange de parcelles :

- AD 137 – 6 m²: acquisition commune
- AD 143 – 23 m²: acquisition CAVAREC/PELLETIER

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet échange de parcelles et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2018-07-07 Plan Numérique Ecole

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, l'Etat reconduit en 2018 l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » initié en 2017 et destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles.

Celui-ci concerne des communes rurales qui n'ont pas bénéficié de subventions au titre de l'appel à projets « Collèges numériques et innovation pédagogiques ». Il contribue au financement global des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif construit conjointement avec la communauté éducative.

Le programme est subventionné à hauteur de 50% pour un montant maximum de 14 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à candidater au programme école numérique innovante et ruralité, et à signer tous les documents afférents à ce dossier

DCM 2018-07-08 DIA

Pour information, Madame Pascale ANDRE, Maire, fait savoir que la Commune n'a pas usé de son droit de préemption pour les parcelles suivantes proposées à la vente :

- Parcelle AD n°30, 4 route de Brélès, superficie 688 m²
- Parcelle AA n°37 et AA n°38, résidence de la Source, superficie 978 m²
- Parcelle AA n°82 et AA n°84 (1/2), Place de l'Eglise, 349 m²
- Parcelle AA n°15 (1/8), AA n°84 (1/2), AA n°83, 16 place de l'Eglise, 822 m²
- Parcelle AE n°79, 11 rue Toulou Lern, 716 m²

Questions diverses

- **Breizh jeunesse :**
Anne QUEMENEUR, adjointe Enfance/Jeunesse informe le Conseil municipal qu'une rencontre est prévue avec Milizac sur le devenir de la structure
- **Horaires Halte-Garderie :** Le changement des horaires de la halte-garderie a été validé par la PMI et les nouveaux horaires seront mis en place après les vacances de la Toussaint. Les familles concernées ont été informées de ce changement.
- **Révision du zonage d'assainissement collectif :** L'enquête publique est toujours en cours. Rappel des dates : du 19/09 au 19/10/2018. La dernière permanence avec le Commissaire enquêteur aura lieu le 19/10/2018 à la CCPI.
Suite à cette dernière permanence, l'enquête publique sera clôturée.
Le document final devrait être transmis mi-novembre.
Les travaux de raccordement au réseau de Saint-Renan pourraient débuter 2019 concernant le transfert.
- **Point travaux :**
Jo RAGUENES, adjoint aux travaux informe le Conseil Municipal des travaux en cours et à venir :
 - L'enrobage de l'allée centrale du cimetière est en cours
 - L'enrobée de l'aire multisports sera faite début novembre et sera suivie de la pose de la structure.
 - Les trottoirs de la rue de la Montagne sont programmés en janvier prochain
 - Le chantier de la Mairie suit son cours, le gros œuvre devrait se terminer pour la fin du mois.

L'ordre du jour est épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h40